

Présents : 10
Absents non excusés : -
Absents excusés : -
Procuration : -
Date de convocation : 05/12/2025
Secrétaire de séance : Mme Landier

L'An deux mil vingt-cinq, le onze décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LAJOUX Alain, maire.

Présents : Mrs LAJOUX, GUÉRIN, CARCAUZON, CHÉRY, CORNET, GALPAIN, GROLLEAU, AUBERT
Mme LANDIER, DELÉTANG

Absents non excusés : -

Absents excusés : -

29/2025- TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE -ANNEE 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu la délibération n°34/2024 du 12 décembre 2024 relative à la fixation des tarifs des concessions du cimetière pour l'année 2024,

Considérant la nécessité de fixer des tarifs pour l'année 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- De ne pas apporter de modification aux tarifs en vigueur.
- Décide de fixer les tarifs des concessions 2026 comme suit :

Concessions pleine terre (2m2)

- 15 ans : 75 €
- 30 ans : 150 €
- 50 ans : 240 €

Concessions case columbarium

- 15 ans : 150€
- 30 ans : 300€
- 50 ans : 480€

Concession cinéraire(1m2)

- 15 ans : 45€
- 30 ans : 75€
- 50 ans : 120€

Jardin du souvenir : dispersion gratuite

Pour copie conforme au registre.

Le Maire,
Alain LAJOUX



- Acte rendu exécutoire pour avoir été:
• Transmis en Préfecture le 15/12/2025
• Publié ou notifié le 15/12/2025